

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1986	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m ² de surface habitable (en fonction des zones)	Dans la limite de 8/10/12 € TTC / m ² de surface habitable (en fonction des zones)
Etat des lieux	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m ² de surface habitable
Frais d'entremise et de négociation	Forfait 150 €	A la charge du bailleur
Locaux de droit commun / commerciaux/ industriels/ professionnels	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Sur le loyer annuel	9%	9%

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires Bailleur
Gestion immobilière	7.20 % TTC sur le montant des encaissements 6,50 % TTC à partir de 2 lots
Assurance GLI	2,80% TTC
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers	70 € TTC par lot principal
Clôture dossier	120 € TTC
Avenant (Locataire)	60 € TTC
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	250 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Vernier Immobilier – 103 rue de Paris- 77200 TORCY

SAS Vernier ADB au capital de 150 000 € - RCS MELUN 399 336 437 - Cartes Professionnelles T/G/S CPI 2016 000 012 939 délivrées par la CCI de Seine et Marne.
Caisse de garantie SOCA Honoraires au 02/01/2023. **LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE.**